

Les brèves du Sundep-Solidaires Paris



Avril 2025

Barème des impôts 2025

L'[article 2](#) du [projet de loi de finances pour 2025](#), révisé par la commission mixte paritaire, introduit une modification concernant la **revalorisation des tranches du barème de l'impôt** sur le revenu. Le texte prévoyait initialement une augmentation de 2 %, mais après une pression des parlementaires de gauche et de longues discussions entre députés et sénateurs, cette revalorisation a été **abaissée à 1,8 %**.

Accédez au simulateur sur le site [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) en ligne [ici](#).

Retraite : demande de remboursement de vos rachats de trimestres (droit privé)

Avec la réforme des retraites, certains trimestres rachetés sont devenus inutiles. Les personnes concernées peuvent en demander le remboursement **jusqu'au 15 avril 2025**. Contactez votre caisse de retraite.

CSE : suppression de la limitation du nombre de mandats successifs

Selon l'article [L. 2314-33 du Code du travail](#), les membres de la délégation du personnel du comité social et économique sont élus pour 4 ans. Depuis les ordonnances Macron de 2017, le nombre de mandats successifs est limité à 3.

Notamment dans un objectif d'amélioration de la qualité du dialogue social, l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 14 novembre 2024 prévoit la **suppression**, dans le Code du travail, de la **limite du nombre de mandats successifs**. À suivre...

En ces temps de déni de démocratie et de marasme politique, c'est plutôt une bonne nouvelle pour l'engagement syndical.

Fin de la première campagne d'évaluation des Maîtres délégués

Le **compte-rendu d'évaluation professionnelle** sur la manière de servir, rédigé par les chef·es d'établissement et le **rapport d'inspection pédagogique** des inspecteur·rices sont respectivement déposés les **2 avril et 2 mai 2025** au plus tard. Pour tout **recours**, le maître doit saisir le recteur **30 jours** au plus tard après la notification de son appréciation générale.

Les maîtres concernés par cette première campagne pourront être évalués à la rentrée jusqu'au 31 décembre 2025. Un **bilan de ce nouveau mode d'évaluation** sera présenté à la première commission consultative mixte académique (CCMA) de la **rentrée 2025-26**.

Rappel : Mouvement des Maîtres du 2^d degré (mutation) : rentrée 2025-26

La **saisie des vœux** pourra se faire **du 12 au 30 avril 2025**.

La **Commission consultative mixte académique (CCMA)** à laquelle nous siégeons se réunira le **26 juin**. Retrouvez notre [article](#) avec les dates et modalités importantes de la circulaire sur notre site.



Pour être informé·e ou accompagné·e :

Contactez-nous

01 83 94 67 85 ou 06 40 21 11 00

sundep.paris@gmail.com

ou adhérez

en téléchargeant

votre **bulletin d'adhésion**



SUNDEP-Solidaires Paris – Bourse du Travail -Annexe Varlin- 85 rue Charlot 75003 PARIS

Permanence tous les vendredis à partir de 15 heures – Bureau 316

site web national : <https://www.sundep.org> - site académique : <https://www.sundep.paris.org>

siège social : 31 rue de la grange aux belles 75010 PARIS